

# Programme JEUNESSE EN ACTION

## Dates de dépôt (avec pays programme et pays partenaires voisins)

**Fév.** 1<sup>er</sup> février

Activités entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 octobre

**Mai.** 1<sup>er</sup> mai

Activités entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 janvier

**Oct.** 1<sup>er</sup> octobre

Activités entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin

## Activités N° action

➤ Rencontres de groupes de jeunes	➤ 1.1 et 3.1
➤ Initiatives de groupes de jeunes	➤ 1.2
➤ Projets jeunesse pour la démocratie	➤ 1.3
➤ Service Volontaire Européen (SVE)	➤ 2
➤ Formation des acteurs de jeunesse	➤ 4.3 et 3.1
➤ Rencontres de jeunes et de responsables de politiques de jeunesse : séminaires nationaux ou européens	➤ 5.1

(Détails des actions soutenues au verso)



MAJ 8/2/2013

### 33 « Pays programme »

- ✂ 27 Etats membres de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.
- ✂ Pays Association Européenne de Libre Echange : Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse
- ✂ Pays candidat à l'U.E. : Croatie et Turquie.

### 23 « Pays partenaires voisins »

- ✂ Europe du Sud-Est : Albanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro et Serbie.
- ✂ Europe Orientale et Caucase : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine (= partenariat oriental) + Fédération de Russie.
- ✂ Pays Partenaires Méditerranéens : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza.

D'autres pays partenaires dans le reste du Monde (ACP, Asie, Amériques...) peuvent participer au programme (actions 2 et 3.2 : gestion par l'Agence exécutive à Bruxelles)

### Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action (AFPEJA)

INJEP 95 av. de France 75650 PARIS Cedex 13

☎ 01.70.98.93.69

Fax 01.70.98.93.60

Site web: [www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr)

-> guide du programme et formulaires à télécharger

### Dans votre région :

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Catherine Amélineau, correspondante régionale,  
3 avenue Charles Flahault

34094 MONTPELLIER Cedex 05

☎ 04.67.10.14.00 Fax 04.67.41.38.80

✉ [catherine.amelineau@drjscs.gouv.fr](mailto:catherine.amelineau@drjscs.gouv.fr)

# PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE EN ACTION (2007-2013) : actions décentralisées dans les Agences Nationales du PEJA

(Attention : les montants des forfaits sont valables uniquement pour une demande de subvention déposée en France)

MAJ 8/2/2013

Actions	Qu'est-ce que c'est ?	Pour qui ?	Type de financement ?	Critères ?
<b>Action 1.1</b> <b>Echanges (rencontres) de groupes de jeunes</b>	Une rencontre (*) à but éducatif de groupes de jeunes, bilatérale, trilatérale ou multilatérale (2, 3 ou plus de 3 groupes partenaires venant de différents pays éligibles au programme)  NB : peut inclure des visites dans le pays d'accueil pour les pays qui envoient les jeunes  (* la réciprocité est encouragée mais pas obligatoire : chaque rencontre dans un pays fait l'objet d'un dossier séparé)	* Groupes de jeunes de 2 pays minimum, * Agés de 13 à 25 ans, * Avec leurs encadrants (1 encadrant minimum par groupe national).	* Le pays qui dépose le projet pour tous les partenaires (en général celui qui accueille) peut recevoir : - pour les coûts de voyage : 70% des frais, - pour l'ensemble des coûts du projet : 37 € /personne/nuitée * Les frais d'une visite de préparation sont pris en charge : 100% des frais de voyage + 2 jours et 2 personnes maximum (dont 1 jeune)	* 6 jours min. et 21 jours maxi. de vie en commun (hors voyage) * Taille du groupe : 16 à 60 max (tous pays confondus – hors encadrants) avec un équilibre entre les groupes nationaux + parité H/F * Implication des jeunes participants à toutes les étapes du projet * Dimension européenne du projet * Cohérence entre le thème choisi, le support d'animation et le programme d'activités * Cohabitation de tous les jeunes recommandée
<b>Action 1.2</b> <b>Initiatives de groupes de jeunes</b>  <b>dans les « pays programme » uniquement</b>	<b>Initiative de groupes de jeunes nationale</b> Un projet créatif et innovant, conçu et réalisé par un groupe de jeunes sur l'Europe et ses valeurs  <b>Initiative de groupes de jeunes transnationale</b> Une initiative / Un projet commun aux groupes des pays impliqués	* 1 groupe de 4 jeunes minimum * Agés de 18 à 30 ans, (possibilité de 15 à 17 ans si présence d'un animateur ou accompagnateur = « coach »)  * 2 groupes min. de 4 jeunes min. * Agés de 18 à 30 ans, (possibilité de 15 à 17 ans si présence d'un animateur ou accompagnateur = « coach »)	* Montant maximum de 6 200 € * Cumul possible avec tous les dispositifs français d'aide aux projets de jeunes  * Montant maximum de 9 000 € * 70% des frais de déplacement (mais les déplacements ne sont pas obligatoires)	* Doit contribuer au développement local * Doit aborder un thème européen ou pouvant intéresser d'autres jeunes Européens * Durée du projet : 3 mois à 18 mois (préparation, réalisation et évaluation comprises) * Idem que Initiative nationale dans chaque pays partenaire * Avec 1 ou plusieurs partenaires dans au moins 1 autre « pays programme »
<b>Action 1.3</b> <b>Projets « Jeunesse pour la démocratie »</b>  <b>dans les « pays programme » uniquement</b>	Le projet doit avoir pour but de développer la participation active des jeunes dans la vie démocratique à un niveau local, régional, national ou international. Il peut mettre en œuvre plusieurs types d'activité étalés pendant toute la durée du projet.	* Jeunes âgés de 13 à 30 ans * Décideurs/experts : aucun critère d'âge ou de provenance géographique.	* Jusqu'à 75% du total des coûts éligibles * Maximum de 50 000€  <i>NB : aucun coût lié à la participation des responsables politiques/experts ne peut être couvert par la subvention PEJA</i>	* 2 pays programme minimum avec 2 partenaires différents dans chaque pays * Porteurs de projets : associations ou collectivités territoriales ou groupes informels de jeunes * 16 jeunes participants minimum au total * Durée du projet : 3 à 18 mois (préparation, réalisation et évaluation comprises)
<b>Action 2</b> <b>Service Volontaire Européen (SVE)</b>	Dans le cadre de l'éducation non formelle, une opportunité pour un jeune de vivre une expérience de volontariat dans un autre pays que le sien : <b>en individuel, ou en groupe</b> (2 à 30 jeunes). Le but du SVE est de développer la solidarité, promouvoir une citoyenneté active et une compréhension mutuelle entre les pays dans le cadre d'une expérience formatrice utile à l'insertion socio-professionnelle du jeune.	* Jeune âgé de 18 à 30 ans, sans critère de qualification (à partir de 16 ans pour les Jeunes Ayant Moins d'Opportunités – JAMO -) * Organisation d'envoi du jeune * Organisation d'accueil du jeune	* L'organisation qui dépose le projet (« coordinatrice ») peut recevoir : - 90% des frais de voyage, - 1 forfait/ mois/volontaire pour l'ensemble des autres coûts du projet (570€ en France), - éventuellement des coûts exceptionnels * Le volontaire perçoit une indemnité selon les pays d'accueil (ex. 125€/mois en France) et bénéficie d'une protection sociale, d'un soutien linguistique et d'un tutorat.	* Durée du volontariat : - cas général (SVE individuel ou de groupe) : <b>2 mois à 1 an</b> - SVE de groupe, si 10 volontaires au moins : 2 semaines à 1 an - Projets de 2 semaines à 2 mois : uniquement pour les Jeunes Avec Moins d'Opportunités (JAMO) avec financement possible d'un « tutorat renforcé ».
<b>Action 3.1</b> <b>Coopération avec les « pays voisins de l'U.E. »</b>	1- « Echanges de groupes de jeunes » 2- « Formation et mise en réseau » avec un ou des « pays partenaires voisins »	* Jeunes ou animateurs des « pays programme » + « pays partenaires voisins » * Age : idem actions 1.1 et 4.3	1- Idem forfaits Action 1.1 (« Echanges ») 2- Idem forfaits Action 4.3 (« Formation ») <i>Sauf forfait spécifique si accueil dans « pays partenaires voisins »</i>	* Au moins 1 pays de l'Union Européenne en général + A consulter dans le « Guide du programme » sur le site de l'agence française
<b>Action 4.3</b> <b>Soutien aux acteurs de jeunesse : formation et mise en réseau</b>	<u>2 catégories de projets :</u> * Pour mener à la réalisation de <b>futurs projets PEJA</b> : soutien à la recherche de partenaires, outils pour améliorer la qualité des projets... * Pour promouvoir <b>échanges, coopération et formation pour les porteurs de projet</b> (renforcement des capacités et développement de l'innovation...) <b>et pour les acteurs de jeunesse</b> (échanges d'expérience, d'expertise et de bonnes pratiques...) <u>et 8 types d'activité.</u>	Pas de limite d'âge, pour : * animateurs de jeunesse, * responsables d'association jeunesse, * formateurs, * responsables politique jeunesse, * tuteurs SVE, * autres acteurs participant à l'éducation non-formelle.	* L'organisation coordinatrice du projet dépose le dossier et peut recevoir ( <i>sauf pour mise en réseau</i> ) : - 70% des coûts de voyage, - pour l'ensemble des coûts du projet : 66€/participant/nuitée de l'activité pour les types 3, 4, 5, 6 et 7, ou 50€/participant/nuitée de l'activité pour les types 1 et 2. * Mise en réseau : jusqu'à 50% du total des coûts éligibles du projet (maxi 20 000€)	Critères spécifiques selon le type d'activité : 1- observation en situation de travail, 2- visite de faisabilité, 3- réunion d'évaluation, 4- visite d'étude, 5- constitution de partenariats, 6- séminaire, 7- stage de formation, 8- mise en réseau <i>A consulter dans le « Guide du programme »</i>
<b>Action 5.1</b> <b>Rencontres de jeunes et de responsables politiques</b>  <b>dans les « pays programme » uniquement</b>	* <b>Séminaires nationaux</b> (locaux, régionaux ou nationaux) a) Pour des espaces d'échanges de pratiques et d'idées, de débats entre les jeunes, les travailleurs et organisations de jeunesse, et les acteurs politiques (b) <i>réserve au pays qui occupe la présidence de l'U.E.</i> c) <i>Pour organiser des activités en lien avec la « Semaine européenne de la jeunesse » [26 mai au 2 juin 2013]</i> d) Pour améliorer la <b>coopération entre éducation formelle et non formelle</b> * <b>Séminaires européens</b> (jeunes et responsables politiques)	* Jeunes âgés de 15 à 30 ans * Responsables politiques/experts : aucun critère d'âge ou de provenance géographique	* Jusqu'à 75% du total des coûts éligibles du projet * Maximum de 50 000€  <i>NB : aucun coût lié à la participation des responsables politiques/experts ne peut être couvert par la subvention PEJA</i>	* Minimum 15 participants pour séminaires nationaux et 30 pour séminaires européens * <b>Séminaires européens</b> : au moins 5 « pays programme » et durée de l'activité de 1 à 6 jour(s) * Durée du projet : entre 3 et 18 mois